



HONORAIRES ANNEXES MAXIMUM 2023

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Tous nos honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises, TVA au taux en vigueur

(TVA de 20% au 1/1/2023)

1. HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

- Loyer hors charge mensuel inférieur à 550 € : 8,40 % TTC
Loyer hors charge mensuel supérieur à 550 € : 7.20 % TTC
Frais administratifs (papeterie, affranchissement, espace client...) : 3 €/mois

2. HONORAIRES DE LOCATION (visites, constitutions des dossiers de candidatures et rédaction des baux)

Baux d'habitation : 8, 10 ou 12 €/m², selon Décret n° 2014-890 du 1er août 2014. (Minimum 350 €).

Baux Commerciaux / Professionnels : 24 % du loyer annuel HC HT (refacturé au locataire si prévu au bail).

Baux Stationnements : 99 €.

3. HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX : établissement d'un état des lieux : 3 €/m².

4. RÉMUNÉRATION DES TACHES SPECIALES

Forfaits annuels optionnels (en cas de demande du propriétaire) :

- Pour l'établissement des déclarations de TVA : 72 €
- Pour l'établissement d'un état préparatoire à la déclaration de revenus : 72 €
- Pour la gestion des Comptes d'indivision : 72 € par indivisaire

Forfaits ponctuels :

- Commandes, suivis et archivages des diagnostics et du CIL : 12 €
- Forfait de clôture de mandat : 120 €
- Vacation horaire : Jours ouvrés, 9h-18h : 84 €
Jours ouvrés 8h-9h et 18h-20h : 102 €
Autres horaires : 168 €

Applicable au temps passé, si la situation se présente, pour tout(e) : dépôt de plainte, expertise, réunion de chantier, constitution et suivi de dossiers (ANAH, CIL, sinistre, contentieux, réévaluation de loyer, congé donné à un locataire), présence à une assemblée générale...